

**REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA FORIE**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS , le 16 JANVIER à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DI MARCO Jean-Luc, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.01.2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Lieu de convocation du Conseil Municipal : Mairie de LA FORIE.

Présents : M COLLIN Michel, M DI MARCO Jean Luc, Mme DI MARCO Michèle, Mme BELDENT Anne, M FERRAGNE Michel, M COLLANGE Frédéric, Madame OLLIER Adeline, Madame BERNARD Tatiana, Monsieur VALENÇON Maurice

Absents excusés : M.CHANTELAUZE Alain, M. TARRIT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme DI MARCO Michèle

**Délibération n° 2023-16-01-01 : RESTAURATION SCOLAIRE-TARIFICATION
2022- APPLICABLE AU 1er JANVIER 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Municipalité d'Ambert a délibéré en date du 20/12/2022 sur la tarification 2023 du restaurant scolaire. Il a été convenu, suite à une convention signée entre la commune d'Ambert et la commune de LA FORIE, que la commune d'Ambert s'engage à fournir les repas à la commune de LA FORIE, et la commune de LA FORIE s'engage à s'acquitter de sa participation fixée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 .

Le Conseil Municipal d'Ambert a décidé l'augmentation des tarifs pour l'année 2023 :

5.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu de la décision du Conseil Municipal d'Ambert décide à l'unanimité la tarification suivante concernant la participation de la commune, ainsi que celle restant à charge des familles, comme suit:

- Participation de la Commune : **1.95 € TTC**
- Participation restant à la charge des familles : **3.65 € TTC**

**Délibération n° 2023-16-01-02 : RESTAURANT SCOLAIRE- PARTICIPATION
DEMANDÉE A LA COMMUNE DE VALCIVIÈRES POUR LEURS ÉLÈVES SCOLARISÉS
A L'ÉCOLE DE LA FORIE-ANNÉE 2023.**

Le Conseil Municipal de LA FORIE, au vu de la décision de la commune d'Ambert par délibération du 20/12/2022 d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année

2023, informe la Commune de Valcivières que le prix du repas est fixé à 5,60 € TTC par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** conformément à la délibération du 30 juin 1999 de demander la participation suivante à la Commune de Valcivières à compter du **1er Janvier 2023** :
- Participation de la Commune : **2,05 € TTC par repas**
 - **Précise** que la commune de LA FORIE, émettra un titre exécutoire de recettes trimestriellement.

Délibération N° 2023-16-01-03 : TRAVAUX DE VOIRIE - VOIE COMMUNALE N° ET VOIE COMMUNALE N° 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la voie communale n° 5 « Chemin de la Boule » et la voie communale n° 2 « Chemin des Prades » présentent un revêtement en très mauvais état. Il s'avère nécessaire de procéder à la réfection de ces chaussées.

Pour cela, nous nous orientons vers un revêtement en enrobé, deux devis correspondants ont été établis par la société EUROVIA, dont les montants s'élèvent à :

« Chemin des PRADES » Voie n°2 : 16 654,50 euros H.T
« Chemin de la Boule » Voie n° 5 : 9 950,00 euros H.T

SOIT UN COUT TOTAL H.T DE 26 604,50 EUROS

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DETR : **30 %** soit **7 981,35** euros
Subvention FIC Conseil Départemental : **40 %** soit **10 641,80** euros
Part communale-Fonds Libres : soit **7 981,35** euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

ANNULEE

Délibération N° 2023-16-01-04 : TRAVAUX DE VOIRIE - VOIE COMMUNALE N° 5 ET LA VOIE COMMUNALE N° 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIC 2023

« Chemin des PRADES » Voie n°2 : 16 654,50 euros H.T
« Chemin de la Boule » Voie n°5 : 9 950,00 euros H.T

SOIT UN COUT TOTAL H.T DE 26 604,50 EUROS

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention FIC Conseil Départemental : 40 % .soit 10 641,80 euros

Subvention DETR : 30 % soit 7 981,35 euros

Part communale-Fonds Libres : soit 7 981,35 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé.

Délibération n° 2023-16-01-05 : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes aux EPCI a été supprimée. Le caractère facultatif de ce reversement a été rétabli par l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, Cet article permet aux communes de rapporter ou modifier toutes délibérations prises en application de l'ancienne réglementation basée sur le reversement obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que la commune ne procédera pas à un reversement à l'EPCI « Communauté de Communes Ambert Livradois Forez » de la taxe d'aménagement.

Délibération n° 2023-16-01-06 : TARIF EAU - ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2023 SUR CONSOMMATION 2022

- EAU

*Abonnement forfaitaire : 53.00€

*Consommation forfaitaire correspondante : 10m3

* Prix de vente du m3 (au-dessus de 10m3) : 0.96€

- ASSAINISSEMENT

* Redevance concernant uniquement les personnes raccordées au réseau d'assainissement : 0.96€

Etant donné que les services d'eau et d'assainissement sont assujettis à la T.V.A, le conseil municipal précise que ces tarifs s'entendent hors taxes.

Délibération N° 2023-16-01-07 NUMERO INEXISTANT

Délibération N° 2023-16-01-08 : PRESTATION SOCIALE DU PERSONNEL - ADHESION AU CNAS.

DELIBERATION ANNULEE

Délibération N° 2023-16-01-09 : TRAVAUX DE VOIRIE - VOIE COMMUNALE N° ET VOIE COMMUNALE N° 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DETR : 30 % soit 7 981,35 euros
Subvention FIC Conseil Départemental : 40 % soit 10 641,80 euros
Part communale-Fonds Libres : soit 7 981,35 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé.

Commune de LA FORIE SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

ÉMARGEMENT


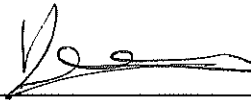
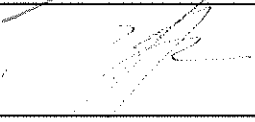
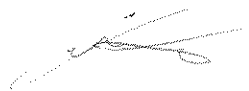
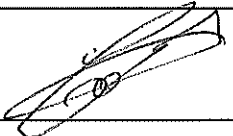
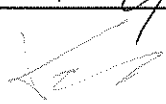
Délibérations :

2023-16-01-01 : Tarification cantine scolaire 2023
2023-16-01-02 : Participation commune de Valcivières cantines 2023
2023-16-01-03 : Travaux de voiries 2023 DETR - ANNULEE
2023-16-01-04 : Travaux de voiries 2023 FIC
2023-16-01-05 : Taxe d'aménagement
2023-16-01-06 : Tarif eau et assainissement
2023-16-01-07 : NUMERO INEXISTANT
2023-16-01-08 : Prestations sociales du personnel - Adhésion CNAS - ANNULEE
2023-16-01-09 : Travaux voiries 2023 DETR

LA FORIE

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

ÉMARGEMENT

Membres du Conseil	Fonction	Absents	Procurations	Signatures
DI MARCO Jean-luc	Maire			
BELDENT Anne	1 ^{er} adjointe			
TARRIT Jean -Marc	2 ^{ème} adjoint			Excuse
VALENCON Maurice	3 ^{ème} adjoint			
BERNARD Tatiana	Conseillère Municipale			
CHANTELAUZE Alain	Conseiller Municipal			Excuse
COLLANGE Frédéric	Conseiller Municipal			
COLLIN Michel	Conseiller Municipal			
DI MARCO Michèle	Conseillère Municipale			
FERRAGNE Michel	Conseiller Municipal			
OLLIER Adeline	Conseillère Municipale			